

## TOTAL DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL

**Exercice financier**  
2023-2024

**Trimestre**  
Janvier à mars

Personnel concerné	Total des frais de déplacement <sup>2</sup>
Tout le personnel <sup>1</sup>	1 648,45 \$

### Renseignements complémentaires

1. Le personnel de l'organisme public inclut le titulaire d'un emploi supérieur.
2. Les frais de déplacement incluent le transport, l'hébergement et les repas du personnel. Il s'agit de frais engagés au Québec, au Canada, de même qu'à l'étranger.  
Les frais déclarés sont ceux qui sont comptabilisés pour le trimestre.